

ÉPREUVES UNIQUES (MELS)

Dates	Épreuves	Pourcentage
28 avril 2016 5 mai 2016	Français écriture <ul style="list-style-type: none">Remise du dossier préparatoireTâche d'écriture	Ces épreuves comptent pour 50 % du résultat final de l'élève.
Mai-Juin 9 juin 2016	Anglais : <ul style="list-style-type: none">Interaction oraleProduction écrite	

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Le relevé des apprentissages* est le document officiel qui confirme la réussite ou la non-réussite de l'élève.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MELS faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2015-2016
DP5**

**Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver pendant toute l'année scolaire**

Version corrigée – Juillet 2015

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (DP5)

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 1^{er} septembre 2015 au 5 novembre 2015
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- La rencontre de parents pour la remise du bulletin se tiendra le 19 et 20 novembre 2015.

Deuxième bulletin :

- Étape du 6 novembre 2015 au 11 février 2016
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 22 février 2016

Troisième bulletin :

- Étape du 12 février 2016 au 23 juin 2016
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin acheminé par la poste dans la semaine du 27 juin 2016.

* Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		
Savoir communiquer		X
Savoir travailler en équipe		

Discipline	Étape 1			Étape 2			Étape 3			
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)			X	X	X	X	X	X	X
	Écrire (40 %)			X	X	X	X	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)			X		X			X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)						X		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)			X		X	X		X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)			X		X	X		X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)			X		X	X		X	X
	Écrire des textes (30 %)			X		X	X		X	X
Sciences et technologies	Pratique (40 %)			X		X	X		X	X
	Théorie (60 %)			X		X	X		X	X
Éducation physique				X		X	X		X	
Histoire				X		X	X		X	X
CIRQUE acrobatique/arts/musique				X		X	X		X	
Hockey				X		X	X		X	
Conditionnement physique				X		X	X		X	
Éthique et culture religieuse							X		X	

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires...